



Communiqué de presse

LegalTech

Azko et LegaLife s'associent pour proposer aux avocats la rédaction automatisée des documents juridiques

Paris, le 12 octobre 2017 - Azko, agence digitale spécialiste du business développement pour les cabinets d'avocats, et la start-up LegaLife, pionnière de la création en ligne de documents juridiques, annoncent un partenariat afin de distribuer aux cabinets d'avocats un logiciel qui automatise la rédaction de documents juridiques. Créée en 2014, Azko est une filiale à 100 % de SECIB, le leader français du développement de logiciels pour cabinets d'avocats.

Grâce à cette solution technologique innovante, développée en mode SaaS par LegaLife, les avocats pourront proposer à leurs clients, directement depuis leur site Internet de générer eux-mêmes en ligne et en quelques minutes leurs actes et formalités juridiques. Les avocats peuvent paramétrer le prix de vente pour chaque document et décider si une révision/validation du document par un avocat du cabinet est obligatoire ou optionnelle, avant que le client puisse le télécharger.

Simplicité et rapidité pour l'avocat et son client

La rédaction automatisée des documents juridiques fait gagner du temps à l'avocat et à son client. Ce dernier sélectionne sur le site de son conseil le document dont il a besoin. Il est ensuite guidé à travers le processus par des questions simples. Et, en quelques minutes, il obtient un document juridique personnalisé.

L'offre est extrêmement large et couvre l'essentiel des besoins juridiques d'une société ou d'un particulier :

- **Entreprise** : création ou modifications des statuts, transfert de siège, conditions générales de vente en ligne, mentions légales, accord de confidentialité...
- **Travail** : contrat de travail, convention de stage, convocation à un entretien préalable à une rupture conventionnel, solde de tout compte...
- **Immobilier** : bail d'habitation, bail commercial, état des lieux, quittance de loyer, lettre de relance...
- **Famille** : attestation de vie commune, convention de Pacs, lettre de résiliation d'un contrat, déclaration de sinistre...

Pour les avocats, il s'agit d'une solution "plug and play" qui leur permet de digitaliser et de standardiser leurs processus de production et de suivi des contrats. Ils ont également la possibilité d'incorporer dans le logiciel leurs propres matrices permettant d'automatiser la rédaction de leurs propres actes. La plateforme est entièrement personnalisable aux couleurs du cabinet, ce qui en fait un outil supplémentaire de développement business.

La force du réseau SECIB

La distribution de cette nouvelle solution auprès des avocats va bénéficier de la force du réseau d'Azko et de sa maison-mère Secib. Cette dernière, leader dans le domaine des solutions destinées aux avocats, équipe aujourd'hui 2 600 cabinets, soit 18 000 avocats utilisateurs, et ajoute 350 cabinets supplémentaires chaque année. La société, qui emploie 125 personnes, consacre près de 1,5 million d'euros par an à la recherche et au développement de nouvelles solutions.

« Cette collaboration avec LegaLife est une vraie opportunité pour AZKO de proposer encore plus de services innovants à ses clients afin de les aider à développer leur business. La digitalisation de la société et les nouveaux modes de consommation n'épargnent personne, pas même les avocats. Il est donc essentiel pour nous de proposer aux avocats des services en adéquation avec les attentes de leur marché. La solution LegaLife répond à ces deux principes et permet aux cabinets qui l'utilisent de capter une nouvelle clientèle tout en se concentrant sur leurs services à forte valeur ajoutée et donc, de facturer plus et mieux », déclare Bertrand Pigois directeur opérationnel d'AZKO.

« Nous sommes fiers d'entamer cette collaboration avec Azko qui jouit avec sa maison-mère Secib de la confiance des avocats depuis plus de 27 ans. L'automatisation de la rédaction des documents juridiques permet à ces derniers de se concentrer sur les services à plus forte valeur ajoutée tout en faisant gagner du temps et de l'argent à leurs clients. Nous sommes persuadés que cette technologie va progressivement s'imposer comme un standard dans le monde du droit », déclarent François Marill et Thomas Rivoire, co-fondateurs de LegaLife.

Azko et LegaLife seront présents à la Convention nationale des avocats qui se déroule du 18 au 21 octobre à Bordeaux. Ils feront à cette occasion des démonstrations de la rédaction automatisée des documents, avec une présentation officielle le vendredi 20/10 à 14h sur le stand C020.

A propos d'Azko

Créée en 2014 par Secib, AZKO est une agence digitale spécialiste du business développement pour les cabinets d'avocats. AZKO fournit des solutions de visibilité sur internet, de développement de clientèle et de communication. Seule société certifiée ISO 9 001, dans son domaine, AZKO assure pour chacun de ses clients des services de haute qualité et une démarche permanente de suivi et de conseil. Plus d'information sur www.azko.fr

A propos de Secib

Depuis 1989, SECIB s'inscrit dans le savoir-faire technologique du "génie logiciel français". L'entreprise implantée en France et en Belgique propose ses solutions à l'ensemble des avocats belges, français, luxembourgeois et suisses. Éditeur intégralement dédié au marché des solutions pour avocats, SECIB a toujours eu pour vocation d'améliorer durablement l'organisation et la performance des cabinets. Éditeur indépendant, SECIB a fait de la qualité un élément stratégique majeur de l'accompagnement des cabinets au coeur de la révolution

technologique et de la legaltech. À partir de la certification ISO 9001, SECIB a bâti un socle de valeurs propices au développement, à l'innovation et à la performance de ses clients. Plus d'information sur www.secib.fr

A propos de LegaLife

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est la première legal tech à avoir proposé en France la rédaction automatisée des documents juridiques 100 % en ligne. Parti du constat que le coût des services juridiques traditionnels est une barrière qui contraint beaucoup de particuliers et de chefs d'entreprise à en limiter leur utilisation, LegaLife propose sur son site quelques 130 documents administratifs et juridiques à créer soi-même en quelques minutes. Guidé à travers l'ensemble du processus par des questions simples, l'utilisateur obtient son document qu'il peut utiliser directement ou choisir de faire vérifier par un avocat partenaire de LegaLife. La technologie de LegaLife est également vendue en marque blanche aux avocats, notaires, experts-comptables, promoteurs immobiliers et directions juridiques de grandes entreprises. Plus d'information sur www.legalife.fr

Contacts presse

Azko

Bertrand PIGOIS – 0612564569 – b.pigois@azko.fr

LegaLife

Ulysse Communication

Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – ndaniels@ulyse-communication.com

Candide Louniangou – 06 32 76 03 27 – cloungou@ulyse-communication.com